

RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

› Pour les particuliers

VIGILANCE

ALERTE

ALERTE RENFORCÉE

CRISE



PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Arrêtés de restriction d'usages consultables sur <https://vigieau.gouv.fr/>

USAGES		ALERTE
	Arrosage à partir de stockages d'eau de pluie captée par des toitures	Autorisé sans restriction
	Arrosage des pelouses, massifs fleuris et des plantes en pots	Interdit entre 11h et 18h Sauf pour les plantes en pots si utilisation du goutte à goutte.
	Arrosage des jardins potagers	Interdit entre 11h et 18h
	Remplissage piscines privées et bains à remous de plus d'1 m³	Interdit Sauf remise à niveau ou première mise en eau après accord du gestionnaire du réseau d'eau potable si le chantier a débuté avant les premières restrictions.
	Lavage de véhicules par des professionnels (dont stations de lavage)	Interdit Sauf avec du matériel haute pression ou avec un matériel équipé d'un système de recyclage de l'eau (minimum 70%), ou un portique programmé ECO sur ouverture partielle.
	Lavage de véhicules chez les particuliers	Interdit
	Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	Interdit Sauf si réalisé avec du matériel haute pression par une entreprise de nettoyage professionnel ou pour un chantier en auto-construction.
	Alimentation en circuit ouvert des fontaines privées d'ornement	Interdit Si cela est techniquement possible.
	Remplissage / vidange des plans d'eau	Interdit
	Travaux en cours d'eau	Limitation au maximum des risques de perturbation des milieux aquatiques.
	Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour les usages domestiques	Interdit Sauf pour les usages prioritaires (santé, salubrité, sécurité civile et industrielle, eau potable, abreuvement des animaux).